

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 avril 2017**  
~~~~~

**REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI).**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 avril 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur René GARRO, M. Philippe MACHETEL, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, M. José MARTINEZ, Mme Nicole MORERE, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Christian VILONG, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, Madame Michèle LAGACHERIE suppléant de Monsieur David CABLAT, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

Monsieur Jean-Claude CROS à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. René GOMEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Grégory BRO

Absents :

Monsieur Jean-Luc DARMANIN, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Yannick VERNIERES

| | | | |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 23 | Présents : 37 | Votants : 39 | Pour 39 Contre 0 Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-33, L2121-21 et L5211-1 ;

VU le Code du Tourisme, notamment ses articles R133-2, R133-4 et L134-5 ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU la délibération du conseil communautaire n°91-2006 du 20 novembre 2006 portant création d'un établissement public industriel et commercial (EPIC)-Office de Tourisme Communautaire ;

VU les statuts de l'OTI dans leur dernière version en vigueur issus de la délibération du conseil communautaire n°920 du 10 février 2014 fixant le nombre de représentants de la communauté de communes à :

- Dix-sept conseillers communautaires élus par la communauté de communes et dix-sept suppléants ;
- Quatorze représentants des sociaux professionnels du territoire assortis de quatorze suppléants désignés ;
- Deux membres qualifiés désignés par la Communauté de communes sur proposition du Président de la Communauté.

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 24 avril 2014 relative à la désignation des représentants de la communauté de communes au sein du comité de direction de l'OTI,

VU l'arrêté préfectoral n°2017-1-083 du 17 janvier 2017 portant modification de la composition de l'organe délibérant (nombre et répartition des sièges) de la communauté de communes Vallée de l'Hérault dans le cadre des nouvelles élections municipales et communautaires sur la commune de St-André-de-Sangonis,

VU que ce même arrêté est venu fixer à 47 le nombre total de sièges de conseillers communautaires conformément à l'accord local exprimé par la majorité des communes membres de la communauté de communes,

VU le renouvellement du Conseil municipal de commune de St-André-de-Sangonis suite à la tenue d'une élection partielle intégrale,

CONSIDERANT d'une part, que la nouvelle composition du Conseil communautaire a eu notamment pour conséquences de réduire le nombre de sièges de certaines communes ; ces dernières ne disposant plus que d'un membre titulaire et d'un suppléant, et d'autre part, qu'une nouvelle équipe municipale est désormais en place à St-André-de-Sangonis ;

CONSIDERANT la perte de leur mandat de conseillères municipales et communautaires de Mesdames Viviane RUIZ et Edwige GENIEYS,

CONSIDERANT que Mesdames Evelyne GELLY et Béatrice WILLOQUAUX ont perdu leur qualité de conseillère communautaire titulaire, qu'elles sont aujourd'hui suppléantes au sein du Conseil communautaire, que cette fonction au sens de la loi, ne constitue pas un mandat, et qu'elles ne peuvent plus à ce titre légitimement siéger au sein des organismes extérieurs dans lesquels elles représentaient la communauté de communes,

CONSIDERANT dès lors qu'il y a lieu de tirer les conséquences de ces situations et de procéder aux remplacements nécessaires au sein du comité de direction de l'OTI,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée, de procéder à tout moment, au remplacement des délégués au sein d'organismes extérieurs par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes,

CONSIDERANT que l'assemblée, sur proposition du Président, a accepté à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner Madame Roxanne MARC en qualité de suppléante
- de désigner Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN en qualité de titulaire
- de désigner Monsieur Jean-Pierre PECHIN en qualité de suppléant
- de désigner Madame Annie LEROY en qualité de titulaire

pour représenter la Communauté de communes au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal sur les sièges le nécessitant ; le reste de la liste demeurant inchangé.

Il s'ensuit la liste présentée ci-après :

1 - Monsieur Philippe MACHETEL en qualité de titulaire et Madame Marie-Françoise NACHEZ en qualité de suppléante,

2 - Monsieur Claude CARCELLER en qualité de titulaire et Madame Roxanne MARC en qualité de suppléante,

3 - Monsieur Philippe SALASC en qualité de titulaire et Madame Nicole MORERE en qualité de suppléante,

4 - Monsieur Stéphane SIMON en qualité de titulaire et Monsieur Christian VILOING en qualité de suppléant,

5 - Monsieur Guy-Charles AGUILAR en qualité de titulaire et Madame Chantal COMBACAL en qualité de suppléante,

6 - Madame Marie-Hélène SANCHEZ en qualité de titulaire et Monsieur Marcel CHRISTOL en qualité de suppléant,

7 - Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Pierre PECHIN en qualité de suppléant,

8 - Madame Isabelle ALIAGA en qualité de titulaire et Monsieur Daniel REQUIRAND en qualité de suppléant,

9 - Madame Agnès CONSTANT en qualité de titulaire et Madame Marie-Agnès SIBERTIN BLANC en qualité de suppléante,

10 - Monsieur Louis VILLARET en qualité de titulaire et Madame Florence QUINONERO en qualité de suppléant,

11 - Monsieur David CABLAT en qualité de titulaire et Monsieur Bernard GOUZIN en qualité de suppléant,

12 - Madame en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Claude CROS en qualité de suppléant,

13 - Madame Martine BONNET en qualité de titulaire et Monsieur José MARTINEZ en qualité de suppléant,

14 - Monsieur Georges PIERRUGUES en qualité de titulaire et Monsieur Michel SAINTPIERRE en qualité de suppléant,

15 - Madame Béatrice FERNANDO en qualité de titulaire et Monsieur Jacky GALABRUN en qualité de suppléant,

16 - Madame Véronique NEIL en qualité de titulaire et Monsieur Maurice DEJEAN en qualité de suppléant,

17 - Monsieur Grégory BRO en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Luc DARMANIN en qualité de suppléant.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1465 le 10/05/2017

Publication le 10/05/2017

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 10/05/2017

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170424-lmc1101341B-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

